



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

#### OBJET :

Transformation de la chaufferie fioul  
du bâtiment des Lices en  
sous-station thermodynamique  
&  
Création d'un local archives

DOSSIER : 2026-013

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**Vendredi 04 septembre 2026 à 12H00**

COMMUNE DE BOURG EN BRESSE  
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
BP 90419  
01012 BOURG EN BRESSE



## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Transformation de la chaufferie fioul du bâtiment des Lices en sous-station thermodynamique et<br>Création d'un local archives |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                                                                      |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                                                                  |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 180 jours                                                                                                                      |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Sans                                                                                                                           |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                                                           |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                                                           |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                                                                           |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                                                           |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | 6 mois dont 1 mois de préparation.                                                                                             |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                                                                           |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire (cf. article 8 du présent règlement de consultation)                                                        |

## SOMMAIRE

|                                                                                        |                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1 - Objet de la consultation et lieu de livraison ou d'exécution .....                 | 4                                  |
| 1.2 - Objet de la consultation .....                                                   | 4                                  |
| 1.2 - Lieu d'exécution .....                                                           | 4                                  |
| 1.3 - Durée et délais .....                                                            | 4                                  |
| 1.4 - Mode de passation .....                                                          | 4                                  |
| 1.5 - Type et forme de contrat .....                                                   | 4                                  |
| 1.6 - Décomposition de la consultation .....                                           | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 1.5 - Nomenclature .....                                                               | 4                                  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                                                | 5                                  |
| 2.1 - Procédure de la consultation .....                                               | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 2.2 - Structure de la consultation .....                                               | 5                                  |
| 2.3 - Types de contractants .....                                                      | 5                                  |
| 2.4 - Nature des offres .....                                                          | 5                                  |
| 2.5 - Modalités de règlement et prix .....                                             | 5                                  |
| 2.6 - Délai de validité des offres .....                                               | 6                                  |
| 2.7 - Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises ..... | 6                                  |
| 3 - Conditions d'exécution du marché .....                                             | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 4 - Modalités de présentation des candidatures et des offres .....                     | 6                                  |
| 4.1 - Contenu du dossier de consultation .....                                         | 6                                  |
| 4.2 - Modalité de remise du projet de marché par le candidat : .....                   | 7                                  |
| 4.2.1 - Le Dossier dénommé « CANDIDATURE » comprendra les pièces suivantes : .....     | 7                                  |

# 1 - Objet de la consultation et lieu de livraison ou d'exécution

## 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les :

Travaux de transformation de l'actuelle chaufferie fioul du bâtiment des Lices (ex-tribunal) en sous-station thermodynamique et la création d'un local archives en lieu et place de l'actuel local cuve à fioul.

La présente consultation porte sur :

- La mise en place d'installations de chantier,
- Des travaux de démolition de cloisons lourdes, de création de baie libre par sciage de mur maçonné porteur,
- Des travaux de maçonnerie et de finitions (bouchement de ventilation existante en façade)
- Des travaux de création de dallage support pour l'installation de pompes à chaleur,
- Des travaux de dégazage, démantèlement et évacuation d'une cuve à fioul,
- Des travaux de dépose et évacuation d'une chaudière gaz,
- Des travaux de chauffage et ventilation,
- La mise en place de pompes à chaleur,
- Des travaux de plâtrerie (création de cloison séparative REI120) et de finitions,
- Des travaux de revêtements muraux et finitions intérieures (peinture murs, plafonds),
- Des travaux de modification de menuiseries extérieures aluminium,
- Des travaux d'électricité courants forts comprenant notamment la création de nouveau départ depuis l'armoire principale de la mairie, le déplacement/mise en place d'appareillage électrique et d'éclairage de sécurité,
- Le nettoyage de fin de chantier,

## 1.2 - Lieu d'exécution

Bâtiment des Lices,  
rue Général Debeney  
01000 Bourg en Bresse

## 1.3 - Durée et délais

Les délais globaux des travaux sont de 6 mois (5 mois de travaux + 1 mois de préparation)

Date prévisionnelle de commencement de la période de préparation : octobre 2026

Date prévisionnelle de début des travaux : novembre 2026/ Date prévisionnelle de fin des travaux : janvier 2026.

## 1.4 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.5 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code CPV principal | Description |
|--------------------|-------------|
|--------------------|-------------|

|            |                                       |
|------------|---------------------------------------|
| 45210000-2 | Travaux de construction de bâtiments. |
|------------|---------------------------------------|

Conformément à la charte de l'environnement, aux possibilités ouvertes par la réglementation et à sa délibération du 26/01/2009 pour une politique de commande publique durable et solidaire, la ville de Bourg en Bresse souhaite promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable à travers ses marchés.

La logique du développement durable préside à l'ensemble des prestations décrites au présent marché. Ainsi, la protection de l'environnement sera prise en compte pour l'analyse des offres dans le cadre du sous-critère 3 : gestion des déchets.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Structure de la consultation

Le marché n'est pas décomposé en tranches.

La présente consultation est allotie comme suit :

| Lot N° | Intitulé du lot                      | Code CPV                              |
|--------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 01     | Démolition – Maçonnerie - Gros œuvre | 45110000                              |
| 02     | Plâtrerie – Peintures intérieures    | 45410000-4 / 45421146-9<br>45442100-8 |
| 05     | Chauffage – Electricité              | 45331000 / 45330000-9                 |

Chaque candidat peut faire acte de candidature pour un ou plusieurs lots étant précisé que le candidat doit présenter une offre par lot (**le candidat établit un acte d'engagement, un mémoire technique et une proposition financière par lot**).

### 2.3 - Types de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

### 2.4 - Nature des offres

#### 2.4.1 Nombre de solutions de base :

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à la solution.

#### 2.4.2 Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### 2.4.3 Prestations supplémentaires :

Sans objet.

### 2.5 - Modalités de règlement et prix

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par le pouvoir adjudicateur, conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

## **2.6 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jour. Il court à compter de la date limite de remise des offres ou de l'offre négociée.

## **2.7 - Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises**

La personne publique se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# **3 - Modalités de présentation des candidatures et des offres**

## **3.1 - Contenu du dossier de consultation**

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend :

- le DC1 (lettre de candidature);
- le DC2 (déclaration du candidat );
- le DC4 (déclaration de sous traitance);
- le présent règlement de consultation (RC);
- le cadre de mémoire technique commun à tous les lots ;
- l'acte d'engagement (AE) commun à tous les lots ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chacun des lots;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire propre à chacun des lots (DPGF);
- Le dossier de plans;
- Etude structure concernant les démolitions et creation d'ouverture;
- Le calendrier prévisionnel général d'exécution ;
- Le plan prévisionnel des installations de chantier;
- Le Plan Général de Coordination;
- Le rapport initial de Contrôle technique.

Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique : il est remis gratuitement à chque candidat.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site <https://marchespublics.ain.fr/>  
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Attention : l'adresse mail utilisée sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics (notamment pour le téléchargement du dossier de consultation et/ou du dépôt de l'offre) servira pour les échanges dématérialisés (régularisation, négociations, notification...).**

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure ou si l'adresse mail de la plate-forme est rejetée par son anti-spam.

Il est précisé que l'adresse mail indiquée dans l'acte d'engagement a vocation à être utilisée éventuellement au cours de l'exécution du marché et non lors de la procédure de passation. Pendant cette dernière phase, l'adresse indiquée lors du dépôt de l'offre servira aux échanges.

**AFIN DE POUVOIR COMPLETER LES PIECES DU MARCHE EN FORMAT PDF, VOUS DEVEZ TELECHARGER GRATUITEMENT LE LOGICIEL FOXIT READER sur le site <http://www.foxitsoftware.com/downloads/index.php>.**

Pour pouvoir modifier le formulaire, il faut utiliser un lecteur pdf de type : pdfXchange viewer.

Le lien pour télécharger l'application est le suivant <http://pdf-xchange-viewer.softonic.fr/>

Une fois le logiciel installé, vous pourrez compléter et enregistrer les formulaires PDF

#### 4.2 - Modalité de remise du projet de marché par le candidat :

**NOTA : Attention, si vous effectuez plusieurs dépôts, seule votre dernière offre déposée sera prise en compte et analysée. Par conséquent, il vous faut impérativement déposer de nouveau l'intégralité de votre offre si vous souhaitez compléter un premier dépôt (article R2151-6 du Code de la Commande Publique).**

Il est conseillé de remettre les offres rédigées en langue française. Néanmoins, le candidat peut produire les documents mentionnés au présent règlement de la consultation dans une langue étrangère. Dans ce dernier cas, il devra également fournir une traduction en français certifiée conforme par un traducteur assermenté de ce ou ces documents conformément à l'article R 2143-16 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s)

Pour faciliter l'analyse des candidatures et des offres par le pouvoir adjudicateur, **les candidats doivent présenter de façon séparée (sous la forme de deux dossiers distincts) d'une part les éléments relatifs à la candidature (dossier candidature), et d'autre part ceux relatifs à l'offre (dossier offre).**

**Chaque pièce étant présentée de manière distincte et non sous un seul et même fichier (pas de fichier pdf global).**

##### 4.2.1 - Le Dossier dénommé « CANDIDATURE » comprendra les pièces suivantes :

Situation juridique

- DC1 lettre de candidature – désignation du mandataire par ses co-traitants contenant une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

**Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire**, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il bénéficie d'un plan de redressement ou qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

- DC2 déclaration du candidat

Les imprimés DC1, DC2 et DC4 sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

En application de l'article R 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus. Ce document est joint à la présente consultation.

En ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le Document Unique de Marché Européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. En conséquence, il est demandé aux candidats de remettre les renseignements et documents mentionnés ci-dessous.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement devra remettre un Document Unique de Marché Européen.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant aux capacités sur lesquelles se repose le candidat devra remettre un Document Unique de Marché Européen.

Enfin, conformément à l'article R 2143-16 du code précité, le Document Unique de Marché Européen devra être accompagné d'une traduction en français s'il est rédigé dans une autre langue.

Capacité économique et financière

**Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2),**

**Références professionnelles et capacités techniques**

La preuve de la capacité professionnelle de l'entreprise à exécuter les prestations peut être apportée par tous moyens, notamment par :

- Liste des **principales références acquises au cours des trois dernières années** pour des travaux de même nature que ceux faisant l'objet du présent marché et notamment auprès de collectivités territoriales, **avec indication** :

- **du montant des travaux,**
- **leurs dates,**
- **les coordonnées complètes des maîtres d'ouvrages.**

Cette liste est appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

- **Certificat(s) de qualité ou de capacité** délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment les certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. **Les niveaux minimums de qualification demandés sont les suivants :**



| N° | <b>Caractéristiques principales/Nature, étendue/Par lot/Par marché</b><br>(décrire obligatoirement de manière <b>succincte</b> la prestation, son volume, son linéaire, sa surface) | <b>Qualification(s) requise(s)</b><br><b>Niveau minimal et références de l'organisme certificateur</b> |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Démolition – Maçonnerie - Gros œuvre                                                                                                                                                | 2112 – 2151 - Qualibat ou équivalent                                                                   |
| 02 | Plâtrerie – Peintures intérieures                                                                                                                                                   | 4112 - 4131 –Qualibat ou équivalent                                                                    |
| 03 | Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire - Electricité                                                                                                                         | Qualibat 5231                                                                                          |

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, il produit pour ce ou ces opérateurs économiques les pièces énumérées ci-dessus et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (contrat de sous-traitance ou engagement écrit).

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

**En vue de l'attribution du marché**, le soumissionnaire devra, s'il est choisi comme titulaire, fournir dans un délai de 3 jours à compter de la notification de la demande du pouvoir adjudicateur :

- en cas de groupement : l'habilitation donnée au mandataire par chaque membre pour signer en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes les modifications ultérieures du marché
- une attestation de régularité fiscale délivrée par l'administration fiscale,
- les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail :
  - une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois (attestation de vigilance)
  - un extrait K ou Kbis ou D1 datant de moins de 3 mois
- Si l'entreprise emploie des salariés étrangers : la liste nominative des salariés étrangers comportant pour chaque salarié, la date d'embauche, la nationalité, le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
- Si l'entreprise fait appel à des travailleurs détachés (articles D8254-2 et D8254-3 du code du travail), les 2 documents suivants :
  - la copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
  - une copie du document désignant son représentant sur le territoire national
- attestation d'assurance relative à la responsabilité civile et décennale à jour.

Si le candidat souhaite ne pas fournir les documents ci-dessus, il devra fournir toutes les informations nécessaires permettant au maître d'ouvrage d'avoir accès gratuitement à un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. L'absence des informations d'accès, ou la non gratuité du dispositif sera analysée comme une absence de document.

**Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur le profil d'acheteur de la plateforme LES ACHETEURS DE L'AIN (<http://marchespublics.ain.fr/>). Ils peuvent également nous transmettre ces documents via API.gouv; e-attestations; attestationlegale...**

#### **4.2.2- Le Dossier dénommé « OFFRE » - Le projet de marché avec :**

- Un **acte d'engagement** : cadre ci-joint à compléter. Si le candidat postule pour plusieurs lots, il fournit un acte d'engagement, une offre financière et un mémoire technique par lot ;

**NOTA : il est recommandé de signer l'acte d'engagement. A défaut, le pouvoir adjudicateur exigera la signature de ce document par l'attributaire. En cas de signature électronique, le format PADES est recommandé.** En effet, ce format de signature permet de signer les documents PDF avec l'insertion d'une balise recensant les informations relatives au signataire au sein du document à format PDF (signature imbriquée). A cet effet, un outil de signature est mis à la disposition des candidats par la plateforme de dématérialisation (onglet signature à gauche de l'écran). Toutefois, ce dernier devra disposer d'un certificat de signature électronique RGS 2\* conforme au règlement eIDAS (voir paragraphe remise des offres ci-après)

- Le cas échéant, **les déclarations de sous-traitance** (imprimé DC4) ;
- La **décomposition du prix global et forfaitaire** : cadre ci-joint dûment rempli par lot au format Excel de préférence sans modifications sauf justifications ;
- Un **mémoire technique** portant sur :
  - **Organisation pour l'exécution du présent marché**

*L'entreprise précisera :*

- *Les moyens humains qu'elle se propose de mobiliser pour les études, la fabrication et sur le chantier (nombre de personnes, niveau de qualification ou expérience)*
- *Les dispositions prises pour l'encadrement du chantier (nombre de personnes, niveau de qualification ou expérience, temps de présence hebdomadaire de l'encadrement)*
- *Les dispositions prises pour optimiser les délais et garantir le planning*

- **La connaissance du projet**

*L'entreprise précisera :*

- *Les modes opératoires d'intervention en lien avec les contraintes qu'elle a pu identifier pour ce projet, liées au site, à l'accès, à la technicité du projet, au déroulement des travaux*
- *Les dispositions prises pour y remédier*

- **Les équipements prévus et la démarche environnementale**

*L'entreprise précisera*

- *La qualité des matériaux et des équipements*
- *Les dispositions prises pour la limitation des nuisances (travaux en site occupé) et la gestion des déchets (réduction, tri, valorisation...)*

**Les pièces suivantes n'ont pas à être remises dans l'offre :**

- **le cahier des clauses administratives particulières commun à tous les lots,**
- **le cahier des clauses techniques particulières propre à chacun des lots.**

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature de l'acte d'engagement signifie qu'ils adhèrent au contenu de ces documents si le marché leur est attribué.**

## 5. Analyse des candidatures et jugement des offres

Pour la régularisation des candidatures et des offres, il pourra être fait application des articles R 2144-2, R2144-6, R2152-1 et R 2152-2 du Code de la commande publique.

Seules les offres non déclarées inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont admises.

### 5.1 Analyse des candidatures

Application des articles R 2144-1 à R 2144-7 du Code de la Commande Publique.

### 5.2 Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R 2152-3 à R 2152-7 et R 2152-11 du Code de la commande publique.

Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Conformément à l'article R 2152-13 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre et le classement des offres.

**L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie en fonction des critères énoncés ci-après :**

| <b>Critère de jugement des offres</b>                      | <b>Pondération</b> |
|------------------------------------------------------------|--------------------|
| Prix                                                       | 40,00%             |
| Valeur technique appréciée à partir d'un mémoire technique | 60,00%             |

**1/Critère prix – Pondération 40 %** jugé à partir du montant de l'offre proposée dans l'AE et la DPGF selon la formule suivante :  
note de 0 à 40

Note de X =  $A \times [1 - ((PX - PLM) / PE)]$

- A = **note maxi = 40**
- PE **estimation de l'administration**
- PX **offre** de chaque entreprise
- PLM **offre la moins disante**
- Le nombre de points sera arrondi au centième prêt

Une note de zéro est attribuée lorsque  $[1 - \text{rapport}]$  est négatif.

**2/Critère Valeur technique – Pondération 60 %**, appréciée à partir des éléments suivants figurant dans le mémoire technique et selon la pondération suivante :

|                       | <i>Intitulé</i>                                                                                                | <i>Pondération</i> |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Sous-critère 1</b> | <b>Les moyens techniques et humains affectés pour l'exécution des travaux et la prise en compte des délais</b> | <b>20%</b>         |
| <b>Sous-critère 2</b> | <b>L'organisation de chantier, les modes opératoires d'intervention</b>                                        | <b>20%</b>         |

|                       |                                                                          |            |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Sous-critère 3</b> | <b>Qualité des matériaux et équipements et démarche environnementale</b> | <b>20%</b> |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------|

#### Échelle de notation:

| sous-critères                     | Insuffisant    | Moyen              | Satisfaisant        | Excellent           |
|-----------------------------------|----------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Ensemble des sous-critères</b> | <b>0 à 5.0</b> | <b>5.25 à 10.0</b> | <b>10.25 à 15.0</b> | <b>15.25 à 20.0</b> |

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la DPGF seront rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération, après validation du candidat.

En cas d'attribution du marché, le montant de l'offre figurant dans l'acte d'engagement sera aligné sur le montant de la DPGF rectifiée en tenant compte de l'ensemble des indications qui précèdent.

Lors de l'examen des offres, l'instance collégiale, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

**Négociation** : L'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes à l'issue d'un premier classement, au vu des critères de jugement des offres.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre dès la remise de celle-ci.

En cas d'allotissement, l'opportunité de la négociation sera évaluée lot par lot.

La négociation s'effectuera dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans les courriels d'invitation à négocier adressés par le biais de la plateforme de dématérialisation <http://marchespublics.ain.fr>. Elle aura pour objectif d'optimiser les offres sélectionnées tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

Elle pourra avoir lieu :

- en présentiel, dans les locaux de la collectivité,
- en visioconférence,
- par écrit par le biais de la plateforme de dématérialisation.

La négociation pourra, si besoin, se dérouler en plusieurs phases.

L'instance collégiale composée comme la commission d'appel d'offres émettra un avis motivé sur les propositions et la décision de choix des prestataires appartiendra à M. le Maire

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera précisé dans le courrier de demande.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres seront déposées sur le site <https://marchespublics.ain.fr>

L'ensemble des pièces de l'offre doit être téléchargé avant la date limite de remise des offres. L'horodatage de la plateforme fait seul foi.

**NOTA : Attention, si vous effectuez plusieurs dépôts, seule votre dernière offre déposée sera prise en compte et analysée. Par conséquent, il vous faut impérativement déposer de nouveau l'intégralité de votre offre si vous souhaitez compléter un premier dépôt (article R2151-6 du Code de la Commande Publique).**

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le soumissionnaire a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le soumissionnaire vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigés vers les «courriers indésirables»

La signature des documents remis dans le cadre de l'offre n'est pas obligatoire. Toutefois elle est vivement recommandée. En tout état de cause, elle sera exigée de l'attributaire.

Les opérateurs économiques peuvent signer électroniquement les pièces de leur dépôt en utilisant un certificat de signature électronique. Ce certificat doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) conformes au règlement n° 910/2014 dit « eIDAS » sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne. Toutefois, l'attributaire est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité et ce, gratuitement, en fournissant l'adresse du site Internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement, et l'adresse permettant d'accéder à l'outil de vérification. Ces informations doivent être fournies sur un document séparé sous la désignation « A propos de la signature ».

Les formats de signature acceptés sont XADES, CADES, PADES.

**Signature fortement recommandée, le pouvoir adjudicateur recommande l'utilisation du format PADES pour la signature électronique.** En effet, ce format de signature permet de signer les documents PDF avec l'insertion d'une balise recensant les informations relatives au signataire au sein du document à format PDF (signature imbriquée)

**Il est recommandé aux soumissionnaires de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.**

Un auto-test est accessible depuis l'espace privatif de chaque entreprise sur la plate-forme. S'il intervient sur appel entrant, il ne peut pas garantir la résolution des problèmes du fait du manque de temps restant avant la date limite de dépôt.

Un guide d'utilisation est à disposition des soumissionnaires depuis leur espace privatif (onglet à gauche de l'écran)

Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de tests sont mis à la disposition des entreprises sur la plateforme.

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager l'entreprise. Cette personne est soit le représentant légal du soumissionnaire, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du soumissionnaire.

Il est recommandé aux soumissionnaires de respecter les recommandations suivantes:

- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise soumissionnaire.

**Attention, un dossier compressé signé ne vaut pas signature de chaque document contenu dans le dossier.**

Les soumissionnaires sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier si l'offre reçue par l'acheteur n'est pas signée électroniquement.

Le soumissionnaire peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant l'objet de la consultation et la mention lisible « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde » - Adresse : Mairie de Bourg-en-Bresse Service Commande Publique – Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419 – 01012 BOURG-en-BRESSE CEDEX.

Si une nouvelle offre est déposée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

En cas d'incompréhension d'une fonctionnalité de la plateforme, les utilisateurs entreprises sont invités à contacter le service d'assistance téléphonique (coordonnées mentionnées dans le menu Aide/assistance téléphonique)

### **Demande de renseignements complémentaires**

Les soumissionnaires peuvent poser des questions sur les documents de la consultation, pendant la durée prévue par le présent règlement de consultation, par l'intermédiaire de la plateforme. Les soumissionnaires recevront la réponse sous la même forme.

### **Les messages sur la plate-forme**

Les échanges de documents, questions, réponses seront réalisés via la plate-forme afin d'en assurer une meilleure traçabilité.

La messagerie est également utilisée pour informer les opérateurs économiques de différents événements tels que :

- nouvelle version d'un document,
- demande de précision,
- lettre de rejet, etc...

Attention : certains serveurs de messagerie présents dans le système informatique des soumissionnaires peuvent filtrer des envois venant de la plate-forme. Les soumissionnaires doivent être vigilants sur ce point.

### **Comment se déroule la remise d'une candidature ou d'une offre en ligne ?**

Chaque soumissionnaire est invité à réaliser à l'avance un dépôt électronique de test de la plateforme.

Après chaque dépôt correctement effectué, l'application :

- affiche immédiatement un message sur la plateforme certifiant que le dépôt a bien été effectué, avec l'horodatage
- envoie immédiatement un accusé de réception par courriel, signé par la plateforme en indiquant la bonne réception du pli. Cet accusé de réception sert de preuve de dépôt.

## 7. Documents et renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite obligatoirement par le biais de la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.ain.fr>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les soumissionnaires ayant retiré le dossier.

## 8. Visite du site OBLIGATOIRE :

La visite du site avant la remise des offres est obligatoire et donnera lieu à l'établissement d'une attestation de visite à remettre avec les pièces du marché

Ces visites s'effectueront sur les créneaux suivants :

- 1<sup>ère</sup> visite : mercredi 5 août à 10H
- 2<sup>ème</sup> visite : jeudi 27 août à 9H
- 3<sup>ème</sup> visite : mardi 1<sup>er</sup> septembre 14H

**Par avance, prière de s'inscrire auprès de :**

|                  |                                                                                                            |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NOM              | Marie-Agnès <b>COTTET</b>                                                                                  |
| Service          | Études et Travaux                                                                                          |
| Téléphone - mail | 04.74.24.49.15 / 06.10.42.87.75 / <a href="mailto:cottetma@bourgenbresse.fr">cottetma@bourgenbresse.fr</a> |